

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxieux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 22 DECEMBRE 2010 à POUXEUX

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 13 décembre 2010

Délégués titulaires présents : 28

Nadine GEROME, Guy DELOY, Marielle CUNY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Philippe NOEL, Michel HUROT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, Pierrette GERARD, René ALEXANDRE, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ,

Pouvoirs : 1

Miguel MARTIN donne pouvoir à Nadine GEROME,

Délégués suppléants présents : 3

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Gérard COLIN représente Andrée VAUTRIN-ROLLOT,
Henri LA VAULLEE représente Michel ROUSSEL,
Gilles BONNE représente Frédéric SCHMIDT,

Délégués titulaires absents : 0

Délégués titulaires excusés : 4

Jean-Louis RABU,
Jean-Michel GEORGES,
Stéphane CANADAS,
Daniel REMY.

L'an deux mil dix le mercredi 22 décembre à 20H30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à RAON AUX BOIS, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD. Madame Véronique MARCOT a été nommée secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20 h30. Il remercie Monsieur le Maire de RAON AUX BOIS pour son accueil.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

01. Branchements privatifs à Hadol : avenant n°1 au marché

La C2VRM a lancé un marché à bon de commande pour la réalisation des branchements privatifs à Hadol. Il s'avère que certaines études de branchements étaient sous-évaluées. Il convient de revoir le montant forfaitaire de certains branchements. (Sans influence sur le budget de la C2VRM). Après lecture de l'avenant et après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant n°1 au marché des branchements privatifs à Hadol, autorise le Président à signer cet avenant, dit que les fonds nécessaires sont inscrits au budget.

02. Marché pluriannuel d'entretien des réseaux et postes de relevage pour l'Assainissement

Afin de faciliter le fonctionnement du Service Assainissement, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à lancer un marché pluriannuel d'entretien des postes de relevage et des réseaux d'eaux usées pour des prestations telles que hydro curage, vidange, etc.

03. Développement local du Conseil Général : Programmation 2011

Suite à la consultation de l'ensemble des communes, monsieur le Président présente la programmation 2011 concernant le contrat de développement local avec le Conseil Général des Vosges.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire approuve la programmation 2011 du contrat particulier de développement local avec le Conseil Général des Vosges, et autorise le Président à signer les documents correspondant à cette programmation.

04. Suivi animation de l'OPAH : attribution du marché

Le travail d'analyse des offres n'étant pas terminé, le Conseil décide de reporter sa décision.

05. Charte forestière de Territoire

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de mettre en place sur le territoire de la C2VRM une charte forestière. C'est un outil d'analyse de la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local. Suite à une démarche de concertation, elle se concrétise par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents avec 2 abstentions (M. HATIER et M. LAVEZ), le Conseil Communautaire décide d'élaborer, de mettre en place et d'animer une Charte Forestière de Territoire sur la C2VRM.

06. Office de Tourisme de Pôle

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de participer à la structuration d'un Office de Tourisme de Pôle, qui vise à assurer la promotion touristique et la commercialisation de l'offre du territoire sous le nom et l'image du Pays d'Epinal, « Cœur des Vosges ». Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de participer à la structuration d'un Office de Tourisme de Pôle à l'échelle du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

07. Relais d'Assistants Maternelles

Vu les conclusions de la commission Services à la Population, le Président propose au Conseil la mise en place d'un Relais d'Assistants Maternelles sur le territoire. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de mettre en place d'un Relais d'Assistants Maternelles sur le territoire de la C2VRM.

08. Modifications statutaires de la C2VRM

Suite aux trois délibérations précédentes, le Conseil Communautaire se prononce sur les modifications des statuts de la C2VRM concernant les points suivants :

- Charte forestière de Territoire
- Participation à la Structuration d'un Office de Tourisme de Pôle à l'échelle du Pays d'Epinal Cœur des Vosges
- Relais d'Assistants Maternelles
- Retrait de la compétence : « étude et recherche de nouvelles ressources en eau potable des communes de la communauté de communes »

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés avec 1 abstention (M. HATIER), le Conseil Communautaire approuve les modifications apportées aux statuts de la C2VRM concernant la charte forestière.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil approuve les modifications statutaires de la C2VRM concernant l'OT de pôle, le RAM et la suppression de la compétence : « Etude pour la recherche de nouvelles ressources en eau potable des communes de la communauté de communes ».

09. DM – Budget général

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'effectuer les modifications suivantes sur le budget général 2010 :

Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
OP	CPTE	INTITULES	MONTANT	OP	CPTE	INTITULES	MONTANT
25	2313	Crèche DINOZE	66 000 €	25	1322	Sub region sur crèche	500 €
13	2318	Réhabilitation Ruisseau argent	6 000€	25	1327	Sub feder sur crèche	17 800€
28	202	Schéma directeur	- 11 700€		1641	Emprunt sur crèche	42 000€
		TOTAL	60 300 €			TOTAL	60 300 €

10. DM – Budget assainissement

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'effectuer les modifications suivantes sur le budget assainissement 2010 :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CPTES	INTITULES	MONTANT	CPTES	INTITULES	MONTANT
22	Dépenses imprévues	-4 780.00 €			
6218	Personnel extérieur	380.00 €			
6811	Dotation aux amortissements	254.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	4 146.00 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €

Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
OP	CPTES	INTITULES	MONTANT	OP	CPTES	INTITULES	MONTANT
21	2318	Pré demon Besonfosse	1 000.00 €		021	Vir de la sec fct	4 146.00 €
17	2318	Extension rue du Faubourg	1 500.00 €		281532	Amortissement	2 216.00 €
46	2318	Extension Ruelle des Garcons	1 900.00 €		2817351	Amortissement	2 084.80 €
					281751	Amortissement	- 13 079.00 €
					2817532	Amortissement	9 423.20 €
					281351	Amortissement	- 391.00 €
		TOTAL	4 400.00 €			TOTAL	4 400.00 €

11. Tarifs Assainissement 2011

L'augmentation progressive sur 4 ans de la redevance est nécessaire pour créer un l'autofinancement de 20 000 €/an. En effet, chaque mètre de raccordement ne peut se faire sans avoir recours à l'emprunt, alors que le taux d'endettement actuel du budget assainissement est très élevé. Les tarifs 2011 sont :

Pour la collecte : abonnement de 3 €H.T. par mois (soit 36 €H.T. par an) et 0,67 €H.T. le m3 (+0.07 €)

Pour le traitement :

Commune de Dinozé : le montant est fixé par la Lyonnaise des Eaux France qui gère la station d'épuration de Golbey, montant indicatif : 0,6323 €H.T.

Commune de Hadol : 0,95 €H.T. le m3

Commune de Uriménil : 0,30 €H.T. le m3

Commune de Xertigny : 0,15 €H.T. le m3 (+ 0.05 €)

Ces tarifs sont possibles sous réserve de la participation des communes d'Arches, Archettes, Jarménil et Pouxieux au financement de la STEP dès 2011. Ils sont votés à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire de la C2VRM.

12. STEP Pôle Moselle : participation des communes

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe d'une participation financière des communes de Arches, Archettes et Pouxieux pour le financement du projet de STEP Pôle Moselle.

Une prochaine délibération fixera les montants exacts de cette participation.

13. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

Le Président informe le Conseil de la signature d'un emprunt d'un montant de 230 000 € pour les travaux d'assainissement de la 3^{ème} tranche de Hadol.

14. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

SDANC : Pas d'augmentation de la participation de la C2VRM.

SMIC : La cotisation n'augmente pas, le syndicat n'a pas pris en charge 10% du logiciel. Mise en place de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

SCOT : Augmentation de 1 à 1.52 € de la cotisation.

15. Informations diverses

Plateforme Bois Energie: Les communes sont invitées à recenser les sites potentiels pour l'installation de cette plateforme et à en faire part à la commission.

16. Date et lieu des prochains conseils

Le 26 janvier 2011 à 20 H 30 à ARCHES.

La séance est levée à 22h10

La Secrétaire
Véronique MARCOT

Le Président
Philippe EYMARD